

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2005

L'an deux mille cinq, le 30 Juin à dix-neuf heures,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 24 Juin 2005, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Le nombre des membres composant le conseil est de 45, dont 45 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme ZERAH, M. DEVEDJIAN, Mme MARLET, M. DOVA, Mme RENAUD, Mme LEON, M. SERIN, M. LAUNAY, Mme BERGEROL, M. COLIN, M. LEGRAND, M. DEVIC, M. HEZODE, M. HELIOT, M. LOPEZ, M. FOUQUET, Mme COVI-HOUEMAVO, M. MARTIN, Mme BREHAMET-COTTENCEAU, Mme GISSINGER, Mme BOSCHAT, Mme MESSAOUDI, Mme PERGE, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme VLASTOS, M. CHARRIEAU, M. AUBRY, Mme ROGER-LAVENU, M. GIROMELLA, Mme DELACROIX, M. FIE, M. RUFAT, Mme LE NEOUANNIC, Mme COLMEZ, M. HOMASSEL, M. FEUILLADE, Mme GUERIN-PIGERET, Mme BATTU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme PERCHAIS	à Mme ZERAH	Mme MIGNON-LEBOUCHER	à M. MARTIN
M. BERTHOLLE	à M. FOUQUET	M. ALLANIC	à Mme RENAUD
Mme GONIN	à Mme GISSINGER		

La présente délibération a été adoptée par :

45 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANTONY RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON TGV MASSY-VALENTON

Le Conseil Municipal réaffirme son opposition fondamentale au projet Massy-Valenton et renouvelle sa demande de voir s'engager rapidement la réalisation de la ligne directe d'interconnexion à grande vitesse.

Il regrette que les financeurs du projet, RFF, l'Etat, les Régions de province concernées et la Région Ile-de-France, bien que désormais informés des nuisances provoquées par ce projet, lui aient maintenu leur soutien.

Il prend acte de la demande de concertation que la Région Ile-de-France a faite à RFF, afin de mieux insérer le projet dans son environnement, et se félicite de l'engagement du Président du Conseil Régional de ne pas signer la convention de financement tant que la concertation n'aura pas abouti à un accord avec la Ville et les riverains.

Le Conseil Municipal considère que, malgré son opposition au projet, il ne peut pas refuser de participer à cette concertation, dans l'intérêt des riverains.

Le Conseil Municipal demande au Conseil Régional et à l'Etat de ne pas financer le projet tel qu'il est.

Le Conseil Municipal demande le passage en décaissement des lignes.

Le Conseil Municipal, sans présager de la suite donnée au projet TGV Massy-Valenton, réaffirme enfin la nécessité absolue de la suppression du passage à niveau comme préalable et demande le lancement des travaux du passage à niveau dans les meilleurs délais.

Suivent les signatures
.....

Pour extrait conforme
Le Maire



[Handwritten signature]